

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR09.09PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 8'100'000.-- pour la
réhabilitation du bâtiment de la Rue des Cygnes 10, avec l'intégration
de l'UAPE « La Croquette », du Restaurant-Buvette et des locaux pour
le Conservatoire de Musique du Nord Vaudois, avec la variante
proposée pour une labellisation Minergie.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le mercredi 4 mars 2009 à l'Hôtel de ville.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Balet Laurence, Briand Aude, Fékih Soufia, Giorgiatti Sutterlet Silvia, Niggeler Christine, Schneider Maryse, Duruz Patrik, Gafner Pascal et du soussigné désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Monsieur le municipal des Ecoles Daniel von Siebenthal, accompagné de Messieurs Urfer, directeur du Conservatoire de musique du nord vaudois et Exquis, chef du service de l'Education et de la Jeunesse, ainsi que de Monsieur le municipal de l'Urbanisme et des Bâtiments Paul-Arthur Treyvaud, accompagné de Messieurs Baertschi, chef de service et Armada, employé dudit service. Nous les remercions pour les présentations faites et explications données tout au long de la séance de la commission.

Nous rappelons en préambule, que le programme des locaux retenu pour la réaffectation des bâtiments de la rue des Cygnes 10, a pour but d'installer le conservatoire de musique du nord vaudois (CMNV) dans ses murs pour éviter la dispersion de ses activités dans de nombreux bâtiments de la ville et de créer une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) d'environ 50 places pour compléter l'offre actuelle (84 places), notoirement insuffisante pour couvrir les besoins des élèves de la ville.

A ces deux entités est joint un restaurant-buvette, infrastructure indispensable au bon fonctionnement de l'UAPE et souhaitable en complément du CMNV.

Le programme prévu, bien qu'ambitieux, prend place dans la volumétrie des bâtiments existants. Dans la réglementation actuelle du quartier les bâtiments ne peuvent être ni reconstruits, ni agrandis. Seule une restauration est envisageable et c'est le choix qui a été fait par la Municipalité.

Au souci exprimé par les membres de la commission de voir, très rapidement, les locaux prévus devenir exigus, il a été clairement expliqué que pour le CMNV le programme retenu permettrait de doubler les prestations hebdomadaires offertes à ce jour, qui sont au nombre de 570 pour 413 élèves, alors que pour l'UAPE, la dimension idéale d'accueil est de 4 à 5 unités de 12 places, à savoir 48 à 60 écoliers. Pour couvrir les besoins en UAPE de la ville, il faudra à terme ouvrir un troisième lieu pour compléter les 84 places de St Roch et la cinquantaine de places du bâtiment des Cygnes 10.

Le préavis municipal donne moult informations sur l'historique du CMNV et de l'UAPE la Croquette et sur les besoins à couvrir ; nous n'y reviendrons pas dans ce rapport.

La dimension du restaurant-buvette avec ses 36 places disponibles en sus des 54 places destinées à couvrir les besoins de l'UAPE la Croquette paraît faible pour permettre la rentabilité de l'exploitation. Il faut cependant considérer, que si les places de la Croquette sont occupées par des écoliers durant la semaine pour le repas de midi, elles sont disponibles le soir et le week-end pour compléter l'offre du restaurant. On peut dès lors considérer que son exploitation devrait pouvoir être rentabilisée par cette activité complémentaire à celle générée par la Croquette.

Les membres de la commission ont par contre regretté que ce restaurant ne s'ouvre pas plus largement côté Thièle, tant visuellement que par une terrasse qui pourrait surplomber le cours d'eau. Cette extension n'affecterait en rien le passage pour piétons qui chemine le long de la berge.

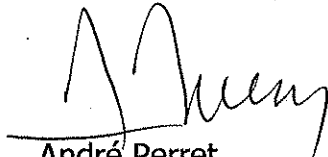
La volumétrie et la disposition des bâtiments a permis de bien séparer les espaces dévolus au CMNV et à la Croquette et de positionner le restaurant-buvette à la charnière des ces deux espaces favorisant ainsi la synergie que l'on peut tirer de leurs activités respectives. En cela, le projet suscite des commentaires positifs.

Le fait que les bâtiments ont environ une centaine d'années implique une réhabilitation complète de leur structure et leurs équipements pour un coût avoisinant celui d'une construction neuve. Dès lors, la commission préconise de suivre la proposition de la Municipalité de réaliser la variante visant une labellisation Minergie, en acceptant que la production de chaleur se fasse par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur puisant les calories à fournir dans la Thièle toute proche et par l'intégration de panneaux solaires dans la construction.

Si la commission n'a pas de remarque à formuler quant au projet présenté par la Municipalité, elle émet par contre un vœu au sujet du statut de la rue des Cygnes. En effet, vu la nouvelle activité prévue dans ces bâtiments, impliquant la présence quotidienne de nombreux enfants, les membres de la commission demandent à la Municipalité d'entreprendre dans les meilleurs délais une réflexion sur le statut à donner à cette rue et les mesures à prendre pour limiter les risques de mise en danger des jeunes qui fréquenteront le CMNV et l'UAPE la Croquette par une circulation intempestive sur l'ensemble du tronçon compris entre le quai de la Thièle et le giratoire des Cygnes.

Après délibération, les membres de la commission, à l'unanimité, vous invitent, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, à accepter les trois articles du préavis, tels que présentés par la Municipalité.

Le rapporteur



André Perret